



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FÉVRIER 2008

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance
signé par les membres du conseil

Convocation : 18 février 2008

Affichage : 22 février 2008

Présents : MM. AUBRY P., BARGOT J.M., Mme ESSERT S., M. GAGNEPAIN C., Mlle GROSPELLIN A., MM. HENRY P., LACHAT J., Mme LAURENÇOT R.N., MM. MARTIN R., MEREDIZ J., Mme MOUTARLIER M., MM. ROY J., SARRAZIN P., Mme SATORI M.A., MM. TAILLARD J.P., TUPIN J.P.

Absents : D. RIZZON - Ph. SARRAZIN représenté par J.P. TAILLARD à partir de 20h30.

Secrétaire de séance : P. HENRY

La séance est ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR

I. CONVENTION -CONTRATS

1.1 – Convention avec la C.A.G.B. : circuits cyclables et V.T.T.

La C.A.G.B. a élaboré un schéma d'itinéraires pédestres cyclables et V.T.T. à vocation touristique de loisirs.

Lorsque ces itinéraires se concrétisent sur des terrains communaux, il est nécessaire qu'une convention s'établisse entre la commune et la C.A.G.B. pour définir les attributions de chacune des deux collectivités et les responsabilités qui en découlent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

Pour information, il est rappelé que des conventions similaires seront établies entre la C.A.G.B. et les propriétaires privés concernés par ces itinéraires.

1.2 – Convention avec la S.P.A. : fourrière pour chiens et chats errants

A l'occasion de la capture d'animaux, chiens ou chats en divagation sur le domaine communal, il est nécessaire de disposer d'une fourrière pour héberger ces animaux à titre temporaire.

Dans l'immédiat, il est proposé de contractualiser avec la S.P.A. située à Chalezeule, les conditions d'accueil de ces animaux dans le cadre d'une convention sur la base d'un coût annuel de 0,15 € par habitant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention pour une durée d'une année à titre transitoire.

En effet, depuis plusieurs mois, la C.A.G.B. a engagé une réflexion approfondie et la recherche d'une réserve d'espace foncier, en vue de créer, à brève échéance, une fourrière d'agglomération.

I.3 – Convention avec E.D.F. : création d'un réseau de liaison HTA entre les postes « Cerisiers » et « Courbe Roye » par enfouissement

E.D.F. va engager, très rapidement, la création d'un réseau « 20.000 volts » entre le poste de transformation des « Cerisiers » et celui de « La Courbe Roye ».

Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention avec E.D.F. définissant les modalités de mise en place de ce réseau souterrain sur le territoire communal.

I.4 – Contrat de maintenance des systèmes d'alarme et de contrôle d'accès aux bâtiments

Suite à la consultation relative à la maintenance des systèmes d'alarme, d'incendie et contrôle d'accès aux bâtiments communaux, les sociétés INITIAL DELTA SÉCURITÉ et FLOENTREPRISE ont transmis une offre.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, a retenu la proposition la « mieux disante » de la société FLOENTREPRISE pour un montant annuel de 710 €uros HT. sur la base d'un contrat de cinq années.

I.5 – Certification qualité en exploitation forestière : renouvellement adhésion PEFC

Dans l'objectif de promouvoir une « Gestion Durable » de la forêt communale, la municipalité avait adhéré à la chartre définie par P.E.F.C. Franche-Comté au titre d'un programme de «certification qualité » forestière.

Décision est prise, à l'unanimité, de renouveler l'adhésion à P.E.F.C. Franche-Comté pour une durée de 5 années et d'honorer les frais d'adhésion y afférent.

II. TRAVAUX - INVESTISSEMENTS

II.1 – Réparation d'éclairage public rue des Griottes

Depuis de nombreuses années, le fonctionnement d'un lampadaire dans la rue des Griottes reste totalement aléatoire en raison d'une défaillance du cablage souterrain qui alimente ce point d'éclairage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confie à la Société SPIE la reprise partielle de l'alimentation souterraine de ce point d'éclairage pour un montant H.T. de 676 €uros.

II.2 – Pose de carrelage dans « la maison des associations »

Cette salle, ancienne mairie d'Aveney qui constituera dorénavant le bureau des Associations du village, dispose actuellement d'un ancien revêtement de sol collé, largement dégradé.

Les Conseillers, à l'unanimité, décident de faire assurer la rénovation des locaux sous forme de travaux en régie, en ce qui concerne les revêtements muraux et les peintures, tandis qu'il apparaît nécessaire de réaliser un ragréage de sol dans cette salle et d'y mettre en place un carrelage résistant compatible avec l'usage des lieux.

Décision est prise, à l'unanimité, de retenir l'offre mieux disante de la Société COLAJANNI, pour un montant H.T. de 2070 Euros, suite à publication d'un appel d'offres le 9 février 2008 sur le site Web de la C.A.G.B..

II.3 – Renouvellement de la machine à affranchir le courrier

Le secrétariat de Mairie dispose d'une balance et d'un système d'affranchissement en location depuis 1998 auprès de la Société Néopost.

Face à l'obsolescence de l'équipement et à son coût de fonctionnement prohibitif, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de dénoncer le contrat de location de la Société Néopost et d'engager un contrat avec la Société Frama concernant la mise à disposition, sous forme d'un contrat de location, d'un équipement récent pour un montant de 360 € H.T. annuel.

III. VIE ASSOCIATIVE

III.1 – Acquisition d'équipements et abonnement pour une ligne ADSL mise à disposition du club informatique de LASCAR

Le Club informatique de l'Association LASCAR dispose d'une salle mise à disposition par la Commune à proximité de l'église.

Afin d'améliorer les services rendus aux différents adhérents du club et à toutes les personnes formées par les membres du club, l'association a sollicité la mise en place d'une liaison Internet rapide de type ADSL dans ce local.

Les conseillers, à l'unanimité, décident de prendre en charge l'acquisition des équipements nécessaires et un abonnement pour une ligne ADSL mise à disposition des adhérents du club.

III.2 – Prise en charge financière partielle d'un emploi administratif au service des associations du village

A l'occasion de la création de « la maison des associations », les différents responsables des associations du village avaient décidé, lors d'une réunion de concertation réalisée en mairie début décembre 2007, de recruter un personnel administratif chargé d'assurer un service commun au bénéfice des associations pour effectuer des prestations diverses : réalisation de fiches de salaire, gestion comptable, permanence au profit des adhérents, gestion des manifestations...

Faisant suite à une expérience réalisée récemment par LASCAR, il apparaît que cette charge administrative peut être estimée à l'équivalent d'un mi-temps. Observant que la charge financière en résultant peut être difficile à supporter par l'ensemble des associations, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de prendre en charge le financement partiel du coût de cet emploi administratif sur la base d'un quart de temps plein.

Cette prise en charge se traduira par l'attribution d'une subvention annuelle au bénéfice de l'association qui assumera le statut d'employeur de cet agent administratif.

Cette décision prendra effet dès l'instant où ce recrutement sera engagé au bénéfice de plusieurs associations (concrétisation au travers une convention multipartite concernant la municipalité et les différentes associations).

IV. COMPTES ADMINISTRATIFS 2007

IV.1 – Comptes administratifs 2007 et comptes de gestion : communal assainissement, eau potable, forêt et C.C.A.S.

Le Maire présente les résultats des cinq comptes administratifs 2006 : budget communal, budget eau, budget assainissement, budget CCAS et budget forêt,

En résumé , les comptes administratifs 2007 présentent tous des résultats en excédent :

- Compte Communal 2007	:	excédent de	512 339, 20 €
- Compte Assainissement 2007	:	excédent de	91 451,03 €
- Compte Eau Potable 2007	:	excédent de	150 990, 53 €
- Compte C.C.A.S. 2007	:	excédent de	1 431,59 €
- CompteForêt	:	excédent de	2 875,12 €

Sous la présidence de Jean MEREDÉZ, le Maire s'étant retiré du vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les comptes administratifs 2007, après avoir constaté leur conformité avec les comptes de gestion du Percepteur.

IV.2 – Reports :

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats des comptes 2007 dans le budget primitif 2008 comme suit :

Communal :

Suite aux :

1) résultats du compte administratif 2007 :	
- Excédent de fonctionnement	: 608 136.33 €
- Déficit d'investissement	: 375 646.13 €
2) restes à réaliser en dépenses d'investissement	: 279 849.00 €
- Report en recette de fonctionnement au 002	: 232 490.20 €
- Report en dépenses d'investissement au 001	: 95 797.13 €
- Affectation en recette au 1068	: 375 646.13 €

Assainissement :

Suite aux résultats du compte administratif 2007 :

- Excédent de fonctionnement	: 68 936.27 €
- Excédent d'investissement	: 22 514.76 €
- Report en recette de fonctionnement au 002	: 68 936.27 €
- Report en recette d'investissement au 001	: 22 514.76 €
- Pas d'affectation au 1068.	

Eaux potable :

Suite aux résultats du compte administratif 2007 :

- Excédent de fonctionnement	: 72 091.80 €
- Excédent d'investissement	: 78 898.73 €
- Report en recette de fonctionnement au 002	: 72 091.80 €
- Report en recette d'investissement au 001	: 78 898.73 €
- Pas d'affectation au 1068.	

Forêt :

Suite aux résultats du compte administratif 2007 :

- Excédent de fonctionnement	: 18 909.66 €
- Déficit d'investissement	: 16 034.54 €
- Report en recette de fonctionnement au 002	: 2 875.12 €
- Report en dépenses d'investissement au 001	: 16 034.54 €
- Affectation en recette au 1068	: 16 034.54 €

C.C.A.S :

Suite aux résultats du compte administratif 2007 :

- Excédent de fonctionnement	: 1 431.59 €
- Excédent d'investissement	: 0
- Report en recette de fonctionnement au 002	: 1 431.59 €
- Pas d'affectation au 1068	

V. BUDGET PRIMITIFS 2008

V.1 – Vote du Budget 2008 :

En raison des contraintes du calendrier réglementaire, les élus ont décidé de préparer et d'entériner les budgets pour l'année 2008 sachant qu'une nouvelle équipe municipale ne disposerait que de quelques semaines pour réaliser cette opération complexe avant le 15 avril 2008.

Afin de ne pas contraindre les choix d'investissement de la future municipalité, le budget définit précisément la marge disponible pour réaliser les futurs investissements mais n'en définit pas l'affectation qui en sera faite par les élus début avril 2008.

- Le Budget Communal présenté fait apparaître des dépenses prévisionnelles d'environ 2 691 000 € équilibrés par des recettes identiques.
Ce budget est réalisé sans emprunt. Le taux de l'impôt communal reste inchangé et analogue à celui des années 2005, 2006 et 2007.
Ainsi, la marge d'autofinancement prévisionnelle 2008 est d'environ 400 000 €.
Ainsi, en cumulant les reports de 2007 et la marge prévisionnelle 2008, une ressource d'environ 630 000 € pourra être affectée aux projets d'investissements 2008.
- Le Budget Assainissement, d'environ 430 000 €, intègre une ressource pour travaux d'extension de réseau d'environ 140 000 € grâce aux reports de 2007.
- Le Budget Eau Potable pour Avanne, d'environ 300 000 €, permet de mobiliser environ 145 000 €, issus des reports des années antérieures pour financer les travaux de défense incendie du Centre J. Weinman et la sécurisation de l'alimentation du village.

Le Conseil Municipal, unanime, entérine les projets de budgets présentés : Communal, Assainissement, Eau Potable, Forêt et C.C.A.S..

V.2 – Fiscalité 2008

Après délibération, le Conseil Municipal décide de laisser inchangés les taux des trois taxes pour l'année 2008, analogues à ceux des années 2005, 2006 et 2007 soit :

- Taux taxe d'habitation	12,07 %
- Taux taxe foncière	22,05 %
- Taux taxe foncière (non bâti)	22,80 %

V.3 – Subventions attribuées aux associations

- Amélioration logement	120 €
- Amicale "Guy Moquet"	100 €
- Association "Semons l'Espoir"	200 €
- Bouilleurs crus	100 €
- CAUE	200 €
- Classe découverte	1.560 €
- Divers (affectation différée)	4.060 €
- Le Liseron	200 €
- Les amis de Bellevaux	130 €
- Myopathes	100 €
- Prévention routière	80 €
- Ronde de l'espoir	200 €
- Salle des jeunes (affectation différée)	4.550 €
- USAA tennis de table	350 €
- Vivre à Avanne CSLSJW	200 €
- Banque alimentaire Saint-vit	400 €
- Association Gym-Form	200 €

VI. DIVERS

VI.1 – Forêt : destination des coupes de bois 2008

Sur proposition de l'O.N.F. seront exploitées : les parcelles 12 et 32 (coupes réglées *), les parcelles 15, 17 et 20 (coupes non réglées **).

Les ventes seront effectuées en « futaies façonnées » à l'initiative de l'O.N.F. (grumes).

L'affouage sera réparti entre les affouagistes pour environ 600 à 900 stères ; le solde sera exploité par un prestataire.

Volumes présumés (essences diverses) : Grumes : 885 m³ - Affouage : 2.000 stères.

(* coupes réglées : coupes prévues au plan d'aménagement forestier à date fixe.)

(** coupes non réglées : coupes effectuées suivant l'état de régénération observé.)

La nomination des « garants de coupes » est différée en raison des échéances municipales.

VI.2 – Produits irrécouvrables

Décision est prise, à l'unanimité, de déclarer irrécouvrables deux créances :

- 15 Euros (Frais de saisie, cote inférieure au seuil des poursuites).
- 0,02 Euros (cote inférieure au seuil des poursuites).

VI.3 – Encaissement d'un chèque M.M.A.

Suite aux dégâts causés l'incendie dans l'appartement communal situé rue de l'Ecole, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à encaisser, au bénéfice de la commune, le chèque de l'assurance d'un montant de 1.255,21 Euros, en complément d'un précédent versement de 5 300 € relatif aux travaux de remise en état de l'appartement.

VI.4 – Cimetière : abandon et mise à jour de concessions

Ayant constaté qu'un certain nombre de concessions « échues », au cimetière communal, ont cessé d'être entretenues et présentent un état d'abandon et après avoir invité les éventuels descendants du concessionnaire à se présenter en mairie et sans réponse de ceux-ci ; en application de la réglementation régie par le code des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de « reprendre » ces concessions.

LISTE DES ABANDONS DE CONCESSIONS

N°	NOM	OBSERVATIONS
2	CORNE Louis	1909-1954 – Pas de concession
19	MAZOYER Jacqueline	1944 – Echue en 2004 (graviers 30 ans)
21	INCONNU	Entourage abîmé
29	COULON (11 jours)	Echue le 17/08/1995
34	LEGENDRE DEMONGEOT	1970 – Pas de concession
41	BARON	Plus entretenue depuis des années (perpétuelle)
42	AUBRY née ROUSSEL	1919 – Plus entretenue, abîmée (perpétuelle)
43	BRETILLOT Edmond	1920 – Echue 6/04/1942, abîmée 30 ans
54	HILLIER née LUSSANGE	1988 – Echue le 30/12/2003, 15 ans
55	LANTERNIER Renée	1996 – Echue le 06/09/2004, 8 ans
62	BAUD – POPILOT	1919 – Pas de concession, abîmée
80	BERGEZ Mélanie	1943 – Echue 1973 plus entretenue, mousse
83	JOUFFROY Jules	1942 – Echue le 02/10/1973 (pas entretenue) 30 ans
97	CHAPUISET Jules	Pas de concession connue
101	BAUD Charles	1876 – Pas de concession, stèle abîmée
130	CHARPY	Pas de concession connue
138	PROST Louis Laurence	1948 – Plus entretenue, abîmée (perpétuelle)
176	MATHAS Louis	1935 – Plus entretenue, abîmée, mousse (perpétuelle)
182 bis	PECHIN Juliette	1996 – Echue le 20/12/2004, pas de concession
191	GUYERET Joseph Joséphine	1950 – Abandonnée, pas de concession

VI.5 – Réalisation d'une plateforme d'accès à la station de refoulement :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire réaliser une plateforme à proximité de la station de refoulement des eaux usées afin de sécuriser l'accès des gros véhicules d'entretien qui interviennent sur cette station par la société ACCOBAT pour un montant H.T. de 1 626,50 € (terrassements et création d'une plateforme en béton armé).

La séance est close à 22h10

Le Maire,
Jean-Pierre TAILLARD.